

Personnes Physiques et Personnes Morales

Gestion Impact : Informations additionnelles en matière de durabilité

Gestion sous Mandat à Impact : Produit ayant pour objectif l'investissement durable, dit Article 9

(Conformément à l'article 10 du règlement européen (UE) 2019/2088 sur la publication sur le site internet d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers dit SFDR).

Résumé

Ce résumé donne un aperçu des éléments présentés ci-dessous. Les en-têtes utilisés dans ce résumé correspondent aux en-têtes des sections du texte complet présenté dans les pages suivantes.

Pas de préjudice important pour l'objectif d'investissement durable

Le Mandat s'attache à ne pas causer de préjudice important à l'objectif d'investissement durable. Ainsi, pour chaque décision d'investissement et tout au long de la vie du Mandat, nous vérifions l'éventuelle présence d'un impact négatif via l'application des critères d'exclusion, sur le Pacte Mondial des Nations Unies, (en utilisant l'outil Sustainalytics) et la politique d'engagement. Cette évaluation est faite en référence aux principes directeurs :

- ▶ de l'OCDE rédigés à l'intention des entreprises multinationales,
- ▶ des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme.

Objectif d'investissement durable du produit financier

L'objectif durable du Mandat impact (ci-après : « le Mandat ») vise à investir dans des actifs ayant de bonnes notations environnementales, sociales et de gouvernance et un impact positif sur un ou plusieurs des Objectifs de Développement Durable (« ODD ») des Nations Unies.

Stratégie d'investissement

La stratégie d'investissement du Mandat est conçue pour réaliser des investissements durables. L'objectif durable du Mandat est d'investir dans des entreprises dont les activités économiques contribuent aux objectifs de développement durable (« ODD ») des Nations Unies et appliquant des règles de bonne gouvernance ainsi que des obligations (en direct ou via des fonds) ayant pour objectif l'investissement durable» (obligations vertes ou sociales).

La stratégie d'investissement durable du Mandat n'exige pas qu'une portion minimale du portefeuille soit investie dans des investissements durables alignés sur les critères de la taxonomie européenne.

Proportion d'investissements

100% des actifs du portefeuille doit avoir pour objectif des investissements durables. Le Mandat a pour cible d'investir au moins 35 % dans des investissements durables avec un objectif environnemental et au moins 35% dans des investissements durables avec un objectif social.

Contrôle de l'objectif d'investissement durable

Afin d'illustrer les caractéristiques E/S du Mandat et d'informer le Mandant nous fournissons les éléments suivants sur la poche actions du portefeuille :

- ▶ Le score ESG moyen ;
- ▶ L'estimation de l'empreinte carbone ;
- ▶ L'alignement sur les objectifs de l'accord de Paris ;
- ▶ L'alignement sur les ODD.

Méthodes

Afin de mesurer la manière **dont les objectifs de durabilité du Mandat** sont atteints, nous utilisons des fournisseurs de données externes pour évaluer les indicateurs de durabilité. Veuillez vous référer au paragraphe « Méthodes » où la méthode utilisée pour chacun des indicateurs de durabilité est décrite.

Sources et traitement des données

Pour mesurer l'atteinte des objectifs de durabilité du Mandat, nous utilisons des fournisseurs de données externes.

Les données provenant des fournisseurs de données sont traitées par nos propres systèmes internes qui consolident l'ensemble des informations pour les différents types d'instruments financiers composant le Mandat.

Les données fournies par les fournisseurs de données peuvent être estimées mais ABN AMRO ne modifiera en aucun cas les données reçues.

Limites aux méthodes et aux données

Les méthodologies utilisées ont des limites, comme indiqué dans la section ci-dessous. Cependant, ABN AMRO considère que ces limitations ne devraient pas affecter de manière significative la mesure dans laquelle les objectifs environnementaux et/ou sociaux peuvent être atteints. La majorité des actifs qui constituent l'univers d'investissement disposent actuellement de données disponibles et s'il n'y a pas de données disponibles pour une société, il est possible que l'actif soit exclu du Mandat.

Diligence raisonnable

Le Mandataire tient compte des préconisations du Comité d'Investissement Global (« GIC » en anglais) d'ABN AMRO en ce qui concerne les allocations sectorielles et régionales. Des écarts peuvent toutefois survenir en raison du manque d'opportunités d'investissement dans un secteur résultant de l'objectif d'investissement durable.

Les contrôles internes et externes visent à s'assurer que l'univers d'investissement éligible au Mandat n'a pas d'impact négatif sur les caractéristiques environnementales ou sociales. Nos contrôles internes portent sur le respect de l'univers d'investissement éligible.

Politiques d'engagement

L'engagement consiste, pour un investisseur, à utiliser son influence sur les entreprises du portefeuille actuel ou potentiel, pour maximiser la valeur globale à long terme. Les thématiques et les entreprises avec lesquelles le dialogue est engagé varie avec le temps.

Dans notre Gestion Impact, l'engagement peut être effectué soit directement par ABN AMRO, soit par notre prestataire de service en matière d'engagement, ou par le biais d'engagements collectifs. Par ailleurs les gestionnaires des fonds externes auront également leur propre politique d'engagement.

Réalisation de l'objectif d'investissement durable

Le Mandat n'utilise pas d'indice de référence pour réaliser les objectifs environnementaux et sociaux.

Pas de préjudice important pour l'objectif d'investissement durable.

Le Mandat s'attache à ne pas causer de préjudice important à l'objectif d'investissement durable.

Principales Incidences Négatives

Pour chaque décision d'investissement et tout au long de la vie du Mandat, nous vérifions l'éventuelle présence d'un impact négatif via l'application des critères d'exclusion, sur le Pacte Mondial des Nations Unies, (en utilisant l'outil Sustainable) et la politique d'engagement. L'engagement est le processus par lequel les investisseurs utilisent leur influence pour encourager les entreprises dans lesquelles ils investissent à améliorer leur stratégie commerciale et leurs performances, y compris en ce qui concerne les enjeux ESG. La politique d'engagement du Groupe ABN AMRO réalise notamment un engagement proactif dans lequel un thème (ESG) choisi est engagé auprès d'un groupe d'entreprises.

Directives internationales

Nous excluons toutes les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Ces principes englobent les violations graves, systémiques et structurelles des normes internationales édictées par les Nations Unies. Cette évaluation est faite en référence aux principes directeurs de l'OCDE rédigés à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme.

Objectif d'investissement durable du produit financier

Ce Mandat a pour objectif l'investissement durable et vise à investir dans des actifs ayant de bonnes notations environnementales, sociales et de gouvernance et un impact positif sur un ou plusieurs des Objectifs de Développement Durable (« ODD ») des Nations Unies. Nous excluons certaines sociétés, soit en raison d'un niveau élevé de controverses, soit en raison de leur implication dans des produits et services identifiés. Nous excluons également toutes les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Stratégie d'investissement

La stratégie d'investissement du Mandat est conçue pour réaliser des investissements durables. L'objectif durable du Mandat est d'investir dans des entreprises dont les activités économiques contribuent aux objectifs de développement durable (« ODD ») des Nations Unies ainsi que des obligations (en direct ou via des fonds) ayant pour objectif l'investissement durable» (obligations vertes ou sociales), tel que détaillés ci-après.

La stratégie d'investissement du Mandat n'exige pas qu'une portion minimale du portefeuille soit investie dans des investissements durables alignés sur les critères de la taxonomie européenne.

Dans notre gestion sous mandat à impact, nous avons pour ambition de construire des portefeuilles respectant l'Accord de Paris d'ici à 2050. La première étape consiste à développer un outil capable de contrôler la trajectoire carbone des portefeuilles pour, ensuite, intégrer ce nouveau paramètre dans notre processus d'investissement.

La stratégie d'investissement a pour ambition de générer un impact positif sur un ou plusieurs des ODD tout en valorisant le capital sur l'horizon de placement selon une allocation définie pour chaque orientation de gestion et en maintenant les meilleurs standards ESG. Pour cela, nous suivons une stratégie d'investissement « best-in-class » (approche détaillée ci-après), après exclusion de certaines sociétés, soit en raison de leur comportement, de leur activité, ou de leur faible contribution aux ODD.

Le comportement des sociétés appartenant à notre univers d'investissement est analysé à travers leur niveau de controverse publié par Sustainalytics (Morningstar). Ce niveau varie de 0 (pas de controverse) à 5 (controverses élevées). Nous excluons toutes les sociétés qui sont notées 4 ou 5.

ABN AMRO définit l'intégration des risques en matière de durabilité dans le processus d'investissement en prenant systématiquement en compte les facteurs ESG qui ont un effet significatif sur le risque et le rendement de l'investissement. Dans ce contexte, les risques de durabilité désignent un événement ou une condition de nature environnementale, sociale ou de gouvernance (« ESG ») qui, s'il se produit, pourrait avoir un impact négatif significatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. Le risque de durabilité peut avoir un impact négatif sur la valeur de l'actif et sur les flux de trésorerie attendus, tels que les dividendes. Parmi les exemples de ces dernières années, on peut citer les accidents environnementaux de grande ampleur ou les cas de fraude qui entraînent des amendes/pénalités ou des coûts opérationnels supplémentaires. La probabilité que ces risques de durabilité affectent la performance financière du portefeuille est atténuée par notre processus d'investissement.

Dans notre processus de sélection, nous nous concentrons sur les entreprises qui obtiennent les meilleurs résultats dans leur sous-secteur sur la base de l'analyse ESG. Par conséquent, les entreprises sélectionnées sont susceptibles d'être moins exposées au risque ESG. En outre, nous appliquons différents critères d'exclusion, par exemple pour les activités controversées telles que la production de tabac. Pour une description plus détaillée, veuillez-vous référer au document pré-contractuel ou à la politique d'intégration des risques de durabilité.

Exclusion des entreprises engagées dans des activités controversées

Nous appliquons différents filtres qui nous amènent également à exclure :

- ▶ Les entreprises sur la liste d'exclusion des armes controversées d'ABN AMRO ;
- ▶ Les entreprises qui détiennent 10% ou plus de participation dans les entreprises impliquées dans les armes controversées ;
- ▶ Les entreprises impliquées dans la production et/ou la distribution d'armes (et de composants), et les contrats militaires d'armement ;
- ▶ Les entreprises impliquées dans la production de tabac (planteurs et producteurs) ;
- ▶ Les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
- ▶ Les entreprises qui génèrent plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans d'autres produits et services identifiés tels que les jeux de hasard, l'exposition combinée au forage arctique, au gaz de schiste et à l'extraction de gaz liquide, les activités de mines de charbon, les fourrures animales, le cuir spécialisé, le cannabis à des fins récréatives, la pornographie, les OGM, la commercialisation ou la vente en gros de tabac ;
- ▶ Les entreprises générant plus de 10% de leur chiffre d'affaires via l'extraction ou la production d'électricité à partir de charbon thermique ;
- ▶ Les emprunts d'états ne respectant pas l'accord de Paris.

Nous ne conservons que les entreprises dont le score ESG, calculé par Sustainalytics (Morningstar), fait partie des 50% des entreprises les mieux notées au niveau de chaque sous-secteur (approche dite « best-in-class »).

Sustainalytics (Morningstar) calcule ce score ESG en analysant 20 critères ESG clés pour chaque entreprise dans chaque sous-secteur. Les enjeux sont communs car leur définition ne varie pas selon les sous-secteurs. Cependant, un poids différent est attribué à chaque critère ESG en fonction du secteur de l'entreprise.

Les 20 critères ESG clés sont la gouvernance d'entreprise, l'accès aux services de base, la corruption, l'éthique des affaires, les relations avec la société, la confidentialité et la sécurité des données, les émissions de gaz à effet de serre, les déchets, l'empreinte carbone directe de ses propres opérations, l'empreinte carbone de ses produits et services, les impacts environnementaux et sociétaux des produits et services, le capital humain, le respect des Droits de l'Homme (en interne et tout au long de la chaîne d'approvisionnement), l'utilisation des sols et la biodiversité (en interne et tout au long de la chaîne d'approvisionnement), la santé et la sécurité au travail, l'intégration ESG dans les fonctions finances, et la gouvernance des produits.

Enfin l'impact positif sur les ODD est évalué grâce aux données fournies par le fournisseur de données ISS. Dans chaque secteur, nous investissons dans des sociétés qui contribuent le plus significativement aux ODD sans générer d'impact négatif significatif sur d'autres ODD.

Lorsque nous n'investissons pas dans des titres vifs, nous n'investissons que dans des OPC classifiés Article 9 selon la réglementation SFDR et qui prennent en compte certaines principales incidences négatives. Cette approche ESG est en ligne avec notre politique d'intégration des risques de durabilité en matière d'investissements.

Pratiques de bonne gouvernance

Les pratiques de bonne gouvernance sont généralement évaluées à travers les critères suivants : structures de gestion, relations avec le personnel, rémunération du personnel compétent, respect des obligations fiscales. La qualité de la gouvernance des entreprises dans lesquelles nous investissons est prise en considération. Une entreprise peut voir sa note de controverse monter aux niveaux 4 et 5 du fait de graves problèmes de gouvernance, et ainsi être exclue de notre univers d'investissement.

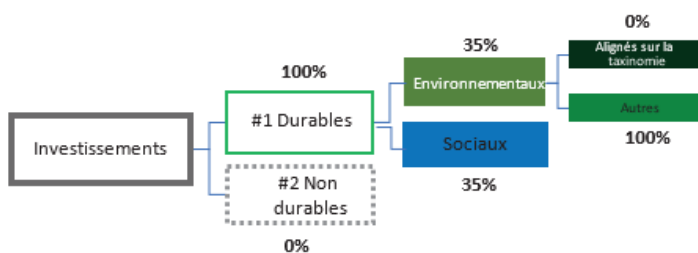
Une entreprise est exclue si elle ne respecte pas le principe du Pacte mondial des Nations Unies sur la lutte contre la corruption, qui stipule que les entreprises doivent lutter contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion et le trafic d'influence.

Par ailleurs les fonds de gestionnaires externes doivent prendre en compte les aspects ESG suivants :

- 1) le fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales,
- 2) de bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise et 3) le fonds tient compte des principales incidences négatives en excluant au moins (dans une certaine mesure) les armes controversées, les violations des normes internationales telles que le Pacte mondial des Nations unies et les lignes directrices de l'OCDE.

Proportion d'investissements

100% des actifs du portefeuille doit avoir pour objectif des investissements durables. Le Mandat a pour intention d'investir au moins 35% dans des investissements durables avec un objectif environnemental et au moins 35% dans des investissements durables avec un objectif social.



La Catégorie #1 Durables couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La Catégorie #2 Non durables inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Contrôle de l'objectif d'investissement durable

Afin d'illustrer les caractéristiques E/S de ce Mandat et d'informer le Mandant nous fournissons les éléments suivants :

- ▶ Le score ESG moyen de la poche actions du portefeuille ;
- ▶ L'estimation de l'empreinte carbone de la poche actions du portefeuille qui est la moyenne pondérée des émissions correspondant au scope 1 et 2 (le scope 1 recense les émissions directes de gaz à effet de serre produits tandis que le scope 2 correspond aux émissions indirectes liées à l'utilisation d'énergie). Cet indicateur mesure l'empreinte carbone d'un portefeuille au travers du volume des émissions de dioxyde de carbone par unité de chiffre d'affaires (tonnes eqCO₂/million EUR) ;
- ▶ L'alignement de la poche actions du portefeuille sur les objectifs de l'accord de Paris pour atteindre un objectif de réchauffement climatique de moins deux degrés ;
- ▶ L'alignement de la poche actions du portefeuille sur les objectifs de développement durable des Nations Unies.

Le respect des objectifs environnementaux et sociaux du Mandat fait l'objet d'un suivi régulier. Pour cela, différentes données de Sustainalytics, ISS et Morningstar sont utilisées. Le Mandataire a accès à ces données et évaluent en permanence les objectifs environnementaux et sociaux. En fonction du résultat de cette évaluation, le Mandataire peut décider de céder les titres en question.

Le Mandant est informé via le rapport périodique de gestion des indicateurs de durabilité décrits ci-dessus. Les indicateurs peuvent être modifiés au fil du temps, par exemple en cas d'indicateurs nouveaux et/ou plus adaptés, disponibles à l'avenir.

Les mécanismes de contrôle interne consistent en une analyse et une vérification des valeurs déviantes par ABN AMRO. L'examen des données collectées est un élément clé du processus de sélection et peut influencer la confirmation de l'univers d'investissement acceptable. ABN AMRO est en relation directe avec les fournisseurs de données Sustainalytics, ISS et Morningstar dans le but de garantir que lorsqu'ABN AMRO constate qu'il existe une différence dans les valeurs attendues, les fournisseurs de données puissent effectuer des contrôles de qualité sur les différences observées par ABN AMRO.

Les mécanismes de contrôle externe sont réalisés par nos principaux fournisseurs de données, ISS pour les données sur l'empreinte carbone et Sustainalytics pour les données sur les risques ESG.

Pour les vérifications de l'empreinte carbone et des données de l'alignement sur l'accord de Paris, les équipes d'ISS effectuent des contrôles de qualité par rapport à l'industrie et examinent manuellement les chiffres autodéclarés lorsqu'il existe une forte probabilité d'un faible niveau de confiance ou de mauvaise gestion des données par la société déclarante.

Sustainalytics vise à garantir une qualité, une robustesse et une cohérence élevées de la recherche en matière de risques ESG. Les équipes de Sustainalytics sont organisées afin d'identifier les axes d'amélioration à analyser et élaborer des contrôles visant à optimiser la qualité, l'exhaustivité, la cohérence ainsi que la vérifiabilité des données.

Méthodes

Pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable, nous utilisons des fournisseurs de données externes pour évaluer les indicateurs de durabilité. La méthodologie pour chacun des indicateurs de durabilité utilisés est décrite ci-dessous.

Notation des risques ESG

L'évaluation de risque ESG de Sustainalytics («score ESG») est utilisée pour analyser le risque de durabilité des entreprises sur la poche actions. Le score ESG mesure le degré auquel la valeur économique d'une entreprise est menacée par un risque de durabilité non géré. Un score inférieur représente moins de risque de durabilité non géré et est donc meilleur qu'un score élevé. Pour déterminer le score ESG d'une entreprise, l'exposition de l'entreprise au risque de durabilité est évaluée ainsi que la manière dont l'entreprise gère les risques de durabilité auxquels elle est exposée. La différence entre ces deux éléments est le risque de durabilité non géré ou le score ESG. L'exposition d'une entreprise au risque de durabilité dépend des conditions ESG importantes pour le sous-secteur, de l'exposition spécifique de l'entreprise aux conditions ESG et des événements ESG dans lesquels l'entreprise est impliquée, comme les controverses et les violations du Pacte mondial des Nations Unies. Bien que Sustainalytics attribue le score ESG sur la base de recherches approfondies, cela reste une opinion et d'autres (par exemple, d'autres fournisseurs de données) peuvent avoir une vision différente du risque de durabilité d'une entreprise.

Empreinte carbone du portefeuille

L'empreinte carbone est l'estimation, pour la poche actions du Mandat, des émissions totales de gaz à effet de serre converties en tonnes d'équivalent dioxyde de carbone par année (tCO₂e). L'empreinte carbone est estimée en utilisant les données disponibles en termes d'émissions pour chaque entreprise et en prenant en compte le montant de chaque investissement du Mandat dans l'entreprise concernée. Les données sont fournies par ISS qui utilise les informations autodéclarées par les entreprises. ISS a également développé une méthodologie sophistiquée pour estimer les émissions de gaz à effet de serre des entreprises non déclarantes, qui peuvent être différentes de leurs émissions réelles.

Suivi de l'alignement avec l'objectif de l'accord de Paris

L'accord de Paris a pour ambition de maintenir le réchauffement climatique en dessous de 2 degrés Celsius d'ici 2050.

ISS a mis en place une méthodologie sophistiquée permettant d'évaluer l'alignement des entreprises avec l'accord de Paris et les mesures prises afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre (émissions carbone). Les scénarios d'ISS se fondent sur l'approche de décarbonation sectorielle (« Sectoral Decarbonization Approach » ou SDA) développée par l'organisation internationale « Science Based Targets » (SBTi) et basée sur les scénarios fournis par l'Agence Internationale de l'Energie (AIE). L'approche SDA détermine les émissions carbone maximales compatibles avec l'objectif de l'accord de Paris par secteur économique. Sur base de cette approche, ISS évalue les émissions carbone des entreprises en fonction de leurs parts de marché au sein de leur secteur économique et de la trajectoire d'émissions carbone attendue pour ce secteur. Ces données ne sont aujourd'hui pas systématiquement intégrées au processus d'investissement du Mandat.

Suivi de l'alignement avec les Objectifs de Développement Durable (ODD)

ISS fournit à ABN AMRO une solution permettant d'évaluer la contribution des entreprises aux objectifs de développement durable (« ODD » ou « SDG » en anglais) des Nations Unies ODD et ainsi de mesurer les impacts positifs et négatifs des produits et services fournis par entreprises sur la durabilité du Mandat.

La méthodologie d'évaluation d'ISS se base sur une classification interne des produits et services des entreprises selon cinq catégories, en fonction de leur impact direct sur les différents objectifs de développement durable : impact très positif, impact positif, sans impact, impact très négatif, impact négatif. ISS évalue les entreprises sur base du chiffres d'affaires généré pour chaque type de produits et services selon 75 paramètres distincts qui sont ensuite agrégés sous la forme de 18 « SDG Solutions Scores » dont 15 scores principaux sur des thématiques telles que la lutte contre le changement climatique, la santé, l'accès à l'éducation etc... ABN AMRO utilise en outre 3 scores principaux : i) le SDG Solutions global (SDGS) qui évalue l'impact consolidé des produits et services d'une entreprise sur la réalisation de l'ensemble des ODD, ii) le SDGS social et le SDGS environnemental qui évaluent l'impact sur la réalisation des objectifs sociaux et environnementaux. Sur base de ces classifications et d'une analyse qualitative interne, ABN AMRO est en mesure de comparer les investissements potentiels du Mandat.

Sources et traitement des données

Pour mesurer l'atteinte des objectifs environnementaux et sociaux et les indicateurs de durabilité, les données de Sustainalytics, ISS et Morningstar sont utilisées.

Sources de données utilisées pour atteindre l'objectif d'investissement durable

Sustainalytics

Sustainalytics, une société de Morningstar est spécialisée dans la recherche, la notation et l'analyse ESG et soutient de nombreux investisseurs dans leur démarche en matière de durabilité. Sustainalytics est un fournisseur de recherche ESG et ne recommande aucun produit. Pour plus d'informations, visitez la page : <https://www.sustainalytics.com/>.

ISS

Fondé en 1985, ISS est un fournisseur de données qui compte près de 2 000 employés répartis sur 30 sites aux États-Unis et à l'étranger. Pour plus d'informations, visitez la page : <https://www.issgovernance.com/>.

Morningstar

Morningstar est un fournisseur de données. En 2016, Morningstar a publié le guide « Morningstar Sustainability Rating » pour aider les investisseurs à utiliser les informations ESG afin d'évaluer les portefeuilles. La notation fournit un moyen d'estimer comment les portefeuilles prennent en compte les critères ESG, sur la base des notations de risque ESG de la société sous-jacente de Sustainalytics (qui est détenue majoritairement par Morningstar). Pour plus d'informations, visitez la page : <https://www.morningstar.fr/fr>.

Mesures prises pour garantir la qualité des données

Les fournisseurs de données ont été sélectionnés après un processus de diligence raisonnable approfondi. Après la sélection, nous menons un dialogue permanent avec les fournisseurs de données sur la qualité des données, les données disponibles et le besoin de données supplémentaires permettant de soutenir les décisions d'investissement. Le Mandataire a accès aux données sources via les portails web des fournisseurs de données, au travers des données fournies par FactSet (FactSet est un fournisseur de données spécialisé dans la gestion de données financières et l'édition de logiciels) par l'intermédiaire de flux de données mis à disposition par ABN AMRO.

Modalités de traitement des données

Les données provenant des fournisseurs de données sont traitées par nos systèmes internes qui consolident l'ensemble des informations pour les différents types d'instruments financiers composant le Mandat.

Proportion des données estimées

Les données fournies par les fournisseurs de données peuvent comprendre des estimations mais ABN AMRO ne modifie en aucun cas les données reçues. Dans certains cas de figure, ces données peuvent être interprétées et utilisées en conséquence. ABN AMRO peut éventuellement communiquer avec le fournisseur de données afin de combler les éventuelles lacunes des données, mais il n'y aura aucune modification des données au cours du processus de stockage des données. Les insuffisances en termes de qualité de données sont traitées le plus rapidement possible.

Limites aux méthodes et aux données

Les méthodes et les données utilisées présentent en général les limites suivantes :

- ▶ Bien que le nombre de sociétés couvertes par les fournisseurs de données ait considérablement augmenté au fil du temps, et continue d'augmenter, un investissement spécifique peut ne pas être évalué par un fournisseur de données. Il sera alors discuté avec le fournisseur de données si l'entreprise peut être ajoutée à son univers ;
- ▶ Les entreprises ne communiquent pas toujours les données nécessaires à une évaluation correcte par le fournisseur de données. Dans ce cas, le fournisseur de données peut prendre contact avec l'entreprise pour mettre à disposition les données. Dans certains cas, les éléments manquants peuvent être estimés par les fournisseurs de données, par exemple pour les émissions de carbone. Les données manquantes ne font pas l'objet d'une estimation par ABN AMRO ;
- ▶ Les fournisseurs de données peuvent avoir des méthodologies différentes pour évaluer la performance ESG des investissements, ce qui peut donner lieu à une opinion différente sur la performance ESG. Le résultat de leur évaluation est, dans une certaine mesure, subjectif. Le Mandataire se fera donc également sa propre opinion. Les fournisseurs de données que nous avons sélectionnés l'ont été après un processus de diligence raisonnable approfondi visant à garantir que leur méthodologie est conforme aux meilleures pratiques.

Les méthodes utilisées ont des limites, comme indiqué dans la section ci-dessus. Cependant, l'atteinte des limitations ne devraient pas affecter de manière significative la réalisation des objectifs d'investissement durable promus par le Mandat. Les données sont disponibles pour la majorité des instruments financiers qui constituent l'univers d'investissement du Mandat. En cas d'absence de données sur un instrument il pourra être exclu de l'univers d'investissement autorisé. L'objectif est de disposer de données vérifiables en matière de durabilité sur la majorité de l'univers d'investissement. Dans le cas contraire, ABN AMRO contacte les fournisseurs de données pour demander leur intégration dans les informations mises à disposition.

Les équipes d'investissement du groupe ABN AMRO sont sensibilisées sur de nombreux aspects relatifs à la durabilité et à la qualité des données ESG et peuvent ainsi, si nécessaire, considérer de manière critique les données disponibles en particulier dans le cas de la politique d'engagement avec une entreprise, d'une action publique récente ou de leurs connaissances sur l'entreprise.

Diligence raisonnable

Le Mandataire tient compte des préconisations du Comité d'Investissement Global (« GIC » en anglais) d'ABN AMRO en ce qui concerne les allocations sectorielles et régionales. Des écarts peuvent toutefois survenir en raison du manque d'opportunités d'investissement dans un secteur résultant des objectifs environnementales et sociales.

Les gestionnaires de portefeuille sélectionnent des fonds recommandés et approuvés par AAIS. AAIS effectue un contrôle préalable approfondi des gestionnaires et des fonds. Les stratégies d'investissement ESG sont sélectionnées sur la base d'un contrôle préalable de la gestion (Management Due Diligence - MDD) et d'un contrôle préalable du développement durable (Sustainability Due Diligence - SDD). Le DDD fait partie intégrante du processus de sélection d'une stratégie d'investissement ESG. En outre, le processus de sélection est adapté à la nature spécifique de la stratégie ESG en question. Dans certaines stratégies, l'équipe d'investissement intègre pleinement les critères financiers et ESG dans la sélection des titres et la construction du portefeuille, tandis que dans d'autres stratégies, le processus de recherche financière et ESG est plus séparé et mené par des équipes différentes, voire par des organisations différentes. Chaque processus d'investissement ESG a ses propres spécificités et le DDD est donc, dans une certaine mesure, adapté à la stratégie d'investissement en question. L'ODD contient également un système d'évaluation, l'évaluation de la durabilité, qui doit être utilisé à côté de l'évaluation du gestionnaire pour former une opinion globale d'une stratégie d'investissement ESG. L'évaluation de la durabilité contient les éléments suivants :

- ▶ Politique d'entreprise ESG : Mise en œuvre des UN PRI, politiques d'entreprise
- ▶ Équipe ESG : Taille et ancienneté, Qualité et compétence, Stabilité et continuité, Motivation et rémunération
- ▶ Philosophie et critères ESG : Solides et bien documentés, sélection négative et/ou positive, engagement et vote
- ▶ Processus ESG : Univers éligible, politiques d'exclusion, recherche, infrastructure, outils disponibles.
- ▶ Portefeuille : Composition, avoirs, controverses

Les gestionnaires de portefeuille évalueront également les fonds eux-mêmes pour s'assurer qu'ils correspondent aux objectifs environnementaux et sociaux du mandat.

Les contrôles internes et externes visent à s'assurer que l'univers d'investissement éligible au Mandat de gestion n'a pas d'impact négatif sur les objectifs environnementaux ou sociaux. Nos contrôles internes portent sur le respect de l'univers d'investissement éligible. Nous nous appuyons sur les fournisseurs de données, ISS, Sustainalytics et Morningstar afin de bénéficier de contrôles externes sur nos investissements en termes de vision d'ensemble concernant l'alignement sur les normes internationales, de qualité de données et d'indicateurs de comparaison avec le secteur.

Politiques d'engagement

L'objectif principal d'un processus d'engagement est d'améliorer la performance ESG d'une entreprise peu performante, afin de minimiser les impacts négatifs (financiers) et/ou les effets néfastes. L'engagement proactif sur les questions ESG est une étape importante dans l'analyse des questions environnementale et/ou sociale et/ou de gouvernance. Des engagements thématiques peuvent être initiés sur la base des thèmes identifiés par les équipes d'ABN AMRO ou par notre prestataire de service en matière d'engagement.

Les entreprises se voient généralement accorder un délai spécifique (généralement de 2 à 5 ans) pour atteindre l'objectif d'engagement défini. Une entreprise peut être engagée pour une période plus longue si de nouveaux problèmes ESG apparaissent. L'engagement avec les entreprises peut parfois être bloqué si, par exemple, une entreprise ne veut pas ou ne peut pas s'améliorer et il peut être déterminé qu'il est impossible d'effectuer des changements sur un sujet particulier, ou avec une entreprise dans son ensemble. À ces occasions, l'engagement sur un objectif spécifique ou avec l'entreprise dans son ensemble peut être interrompu.

L'engagement peut être effectué soit directement par ABN AMRO, soit par ABN AMRO Investment Solutions, soit par Privium, ou par notre prestataire de services d'engagement, soit par le biais d'engagements collectifs.

Notre prestataire de service en matière d'engagement est EOS chez Federated Hermes. EOS chez Federated Hermes est un fournisseur de services d'engagement actionnarial de premier plan. Les services d'engagement d'EOS permettent à ABN AMRO d'être en dialogue actif avec les entreprises sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance.

ABN AMRO est également membre de la Plateforme Living Wage Financials (PLWF) (<https://www.livingwage.nl/>), qui est une alliance de 19 institutions financières qui encouragent et soutiennent les entreprises dans lesquelles elle investissent à adopter de bonnes pratiques sur le plan social comme la garantie de salaires décents tout au long de leur chaîne d'approvisionnement.

Réalisation de l'objectif d'investissement durable

Le Mandat n'utilise pas d'indice de référence.

Neufize OBC, au cœur de la gestion de vos patrimoines privés et professionnels

ABN AMRO BANK N.V., société néerlandaise. Société au capital de 940 000 001 euros, immatriculée auprès de la chambre de commerce d'Amsterdam (n°34334259). Siège social : Gustav Mahlerlaan 10, 1082 PP Amsterdam, Pays-Bas. Etablissement de crédit agréé par la De Nederlandsche Bank (Pays-Bas), supervisé par la Banque Centrale Européenne et l'Autorité Financière Markten, Succursale Française exerçant sous le nom commercial '**Banque Neufize OBC**' - n° 850 479 718 RCS Paris - 119 - 121, boulevard Haussmann, 75008 Paris, France - Numéro ORIAS : 12 020 215 - Intermédiaire en assurance - supervisée pour certaines activités et services par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et l'Autorité des Marchés Financiers - Carte professionnelle de l'immobilier n° CPI 7501202300000163 délivrée par la CCI Paris Île-de-France; engagement de non détention de fonds, absence de garantie financière.

